# ****Coronavirus****

## **L’épidémie propice aux arnaques**

Publié le : 16/03/2020

**À la une de l’actualité depuis plusieurs semaines, le coronavirus fait l’objet d’arnaques, sur Internet mais aussi à domicile. Les pouvoirs publics se sont emparés du sujet et essaient d’endiguer ces phénomènes, multiples.**

Les escrocs, qui suivent l’actualité comme le lait sur le feu, s’adaptent au jour le jour.

## Ventes frauduleuses sur Internet

Si la vente en ligne de masques périmés, à des prix abusifs ou inefficaces s’est résorbée ces derniers jours, elle continue de sévir sur certains sites. Save-protect.fr vous invite par exemple à vous protéger contre le coronavirus, grâce à un masque doté d’une *« technologie militaire »* et d’un *« filtre PM 2,5 composé de 5 couches »*. Un jargon technique mais obscur qui n’augure rien de fiable.

Idem pour Relaxsoin.fr, qui vend des *« masques de prévention anti-poussières/pollution »* dans sa *« collection soin »*, une *« offre exclusive »*. Fuyez. Madame R., qui a commandé le 26 février sur ce site, attend toujours son colis, et ne parvient pas à les joindre. Madame P., croyant acheter 98 exemplaires chirurgicaux sur Lamaisonducalot.com, a reçu un seul masque, décoré, et inefficace ! Nombre de ces sites frauduleux ont été créés au mois de février. Dans le pire des cas, vous ne recevez rien ; dans le meilleur, vous réceptionnez un produit qui ne correspond en rien à sa présentation en ligne. Et dans tous les cas, vous serez débité… et non remboursé ! Méfiez-vous aussi des annonces entre particuliers et gardez en tête que tous les masques ont été réquisitionnés par l’État. En effet, la vente de modèles FFP2 (avec valve) ou anti-projections (chirurgicaux), en France, est interdite, leur diffusion doit faire l’objet d’une ordonnance. Cette décision fait suite au décret du 3 mars 2020, qui exige la réquisition de tous ces types de masques auprès des fabricants et distributeurs, et ce jusqu’au 31 mai 2020. Les exemplaires que vous trouverez sur Internet, si toutefois vous les recevez, risquent de ne pas être efficaces. Même les pharmaciens ont été victimes d’escrocs qui ont usurpé l’identité d’une officine pour proposer masques et solutions hydroalcooliques, selon l’Ordre national des pharmaciens.

Le site Save-protect.fr utilise le coronavirus comme argument de vente.

Autre source d’arnaque éventuelle : les [gels hydroalcooliques, dont les prix ont été encadrés](https://www.quechoisir.org/actualite-coronavirus-le-prix-des-gels-hydroalcooliques-a-bel-et-bien-flambe-n76711/) par le décret du 5 mars 2020 à la suite d’abus constatés (tarifs fixés de 15 à 40 € par litre, en fonction de la contenance du flacon). Méfiance tout de même, des produits à des prix bien au-dessus de la réglementation circulent encore sur Internet.

## Aucun remède miracle contre le coronavirus

Des tentatives de [phishing](https://www.quechoisir.org/conseils-arnaque-en-ligne-le-phishing-s-invite-dans-vos-boites-e-mail-n57161/) sont également à l’œuvre, via les boîtes mail. Notamment, un message, censé provenir du docteur Tal Zaks, indique qu’un vaccin a été découvert, mais que seules quelques personnes méritantes peuvent en bénéficier, le gouvernement ne souhaitant pas le rendre public. L’objectif : vous faire payer pour obtenir cet antidote, que vous ne recevrez jamais. Il s’agit seulement de vous soutirer de l’argent. Plus largement, méfiez-vous des sites vantant de prétendus remèdes ou produits miracle : lampes UV, faux médicaments…

Cédric O, le secrétaire d’État chargé du Numérique, met en garde la population contre de tels agissements. De telles ventes ne visent qu’à vous extorquer de l’argent, et dans le cas où vous recevez des médicaments, ils pourraient s’avérer dangereux pour la santé.

Pour l’heure, les recherches pour d’éventuels vaccins ou traitement continuent, et aucun traitement n’est en circulation.

## Arnaques à domicile

Certaines personnes malveillantes ont aussi profité de la crise sanitaire pour mettre en place des escroqueries à domicile. *« des entreprises privées propos[a]nt des tests rapides d’orientation diagnostic Covid-19, notamment aux Ehpad »*. Il est rappelé que de tels tests ne peuvent être exécutés que par les CHU. La gendarmerie lance de son côté une alerte contre *« des démarcheurs, prétendus employés communaux, proposant de désinfecter votre habitation suite à l’épidémie de coronavirus »*. Il s’agit de cambrioleurs, qu’il ne faut surtout pas laisser entrer chez soi.

## La DGCCRF en lutte contre les escroqueries

La Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) a lancé un plan de lutte contre ces agissements. Elle procède à des contrôles de prix sur les gels hydroalcooliques et enquête sur les sites frauduleux pour *« traquer les remèdes miracle ou produits dangereux »*. *« Plusieurs milliers de produits ont été déréférencés à la suite de nos mises en garde, avec une réactivité variable selon les plateformes »*, précise-t-elle sur Twitter.

Elle invite tous les consommateurs ayant repéré une fraude à la signaler sur [Signal Conso](https://www.quechoisir.org/actualite-demarchage-abusif-et-arnaques-un-service-officiel-pour-les-signaler-n76223/). Un formulaire de déclaration dédié au Covid-19 a été mis en place, afin de dénoncer des prix trop élevés, une vente de masques FFP2 ou chirurgicaux non autorisée ou une arnaque et publicité mensongère.

## Nos conseils

Si vous êtes victime d’agissements frauduleux, portez plainte. Également, en cas de phishing, contactez votre banquier afin qu’il surveille tout mouvement suspect sur votre compte bancaire.

Afin de prévenir toute arnaque, restez vigilant lorsque vous recevez des informations liées au coronavirus. Les produits miracle n’existent pas, pas plus qu’un vaccin. Fiez-vous aux informations officielles : sites du gouvernement, de votre Agence régionale de santé, de la DGCCRF. En cas de doute, un numéro vert a été mis en place pour répondre aux questions (0800 130 000).

Le Président de l’UFC Que Choisir de Nîmes

Marc ORIBELLI